

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
Centre Communal d'Action Sociale**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

AFFAIRE N° 07/AVRIL/2026

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 13

SEANCE DU 27/04/2026 à 9h00

DATE DE CONVOCATION : 22/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à neuf heures, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Possession sous la Présidence de :

Monsieur Erick FONTAINE
Président du CCAS

DATE D'AFFICHAGE : 28 AVR. 2026

ETAIENT PRESENTS : Erick FONTAINE - Anaëlle DUFESTIN - Sabrina DE LOUISE - Rozen-Michelle RAVILY - Marie-Andrée MICHEL - Jean-Claude LALLEMAND - Marie Lourdes SINISSAMY - Marie-Thérèse BOYER - Henri ANANELIVOUA - Dominique SAMUEL Sully VIDOT - Jeanne DOCTEUR

ÉTAIT REPRÉSENTÉ (E) :

ÉTAIT EXCUSÉ (E) :

ÉTAIT ABSENTE : Jennifer RICHARD

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Chantal BESSENAY - Chargé de mission
Patricia BOYER - Assistante de direction
Philibert DABREZA - Directeur du service financier

.....
Conformément à l'article 23 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale, et comme le stipule le règlement intérieur du CCAS, Mme Pauline CADILLAT est secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

.....
« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - Deux mois après l'introduction de recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai »
-

AFFAIRE N° 7 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration

Vu le Code de l'action sociale et des familles

Vu la délibération n°06/AVRIL 2026 du 27 avril 2026, portant création d'une commission permanente d'attribution des aides sociales facultatives ;

Considérant que la composition de la commission permanente est la suivante :

- Le Président ou son représentant en la personne d'un conseiller municipal désigné par lui, qui peut-être le Vice-Président, le Vice-Président délégué ou d'un administrateur élu désigné provisoirement pour siéger à la commission. Il est Membre de droit.
- Deux élus, membres du conseil d'administration
- Deux administrateurs associatifs, membres nommés du conseil d'administration

A laquelle est associé, à titre consultatif, le directeur du CCAS ou le directeur du Pôle social ou un travailleur social du CCAS pour apporter un avis professionnel et technique, afin de permettre à la commission de statuer en toute connaissance de cause.

Considérant la liste suivante proposée par le Président :

- Membres élus :
 - Mr LALLEMAND Jean-Claude
 - Mme MICHEL Marie-Andrée
- Membres nommés :
 - Mme BOYER Marie-Thérèse
 - Mme DOCTEUR Jeanne

Considérant qu'aucune autre candidature n'a été faite.

Résultats du scrutin : 1er tour

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire : 1

(Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Nombre de suffrages valablement exprimés : 11

Majorité absolue des suffrages exprimés : 7

La liste candidate a obtenu : 11

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation des membres de la commission permanente à bulletins secrets ;

Ceci exposé, le Conseil d'Administration proclame élus à la commission permanente les membres suivants :

Composition de la Commission permanente	
Le Président ou son représentant en la personne d'un conseiller municipal désigné par lui, qui peut-être le Vice-Président, le Vice-Président délégué ou d'un administrateur élu désigné provisoirement pour siéger à la commission.	
Membres élus	Membres nommés
- Mr LALLEMAND Jean-Claude - Mme MICHEL Marie-Andrée	- Mme BOYER Marie-Thérèse - Mme DOCTEUR Jeanne

.....
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance,



Pauline CADILLAT

Le Président du CCAS



Erick FONTAINE